



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

anciens combattants et victimes de guerre

Question écrite n° 74948

Texte de la question

M. Claude Gatignol attire l'attention de M. le secrétaire d'Etat à la défense, chargé des anciens combattants, sur le projet de transformation de la « médaille d'Afrique du Nord » en une décoration destinée à tous des titulaires du titre de reconnaissance de la nation. En effet, en application des dispositions du décret n° 97-424 du 29 avril 1997, la médaille d'Afrique du Nord est décernée aux seuls titulaires du TRN ayant servi en Afrique du Nord. Ainsi, les détenteurs du TRN qui ont servi au cours de la Seconde Guerre mondiale ou sur d'autres théâtres d'opérations extérieures, comme l'Indochine, le Tchad, le Liban ou plus récemment l'Afghanistan, ne peuvent prétendre à l'attribution de la médaille dite « médaille d'Afrique du Nord ». Cette différence de traitement considérée, à juste titre, comme une injustice par les associations représentatives du monde combattant fait l'objet, depuis plus de deux ans, d'une étude visant à instituer une décoration pour tous les détenteurs du titre de reconnaissance de la nation. Il lui demande donc de l'informer des conclusions de cette étude et dans quel délai il envisage la création de cette décoration.

Texte de la réponse

Le décret n° 2002-511 du 12 avril 2002 portant création de la Médaille de reconnaissance de la Nation a été publié au Journal officiel de la République française le 14 avril 2002. Ce texte permet désormais à tous les titulaires du titre de reconnaissance de la Nation de porter cette nouvelle décoration. Cette création, qui répond aux attentes récurrentes du monde combattant montre la volonté du Gouvernement de toujours mieux honorer les anciens combattants et les sacrifices qu'ils ont consentis au service de la Nation.

Données clés

Auteur : [M. Claude Gatignol](#)

Circonscription : Manche (4^e circonscription) - Démocratie libérale et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 74948

Rubrique : Décorations, insignes et emblèmes

Ministère interrogé : anciens combattants

Ministère attributaire : anciens combattants

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 avril 2002, page 1837

Réponse publiée le : 6 mai 2002, page 2353